



NOUS VOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE !

Depuis plus de 50 ans, Campus France, Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale, a pour vocation d'accompagner les étudiants et les stagiaires boursiers du monde entier dans leur projet d'études et tout au long de leur séjour en France.

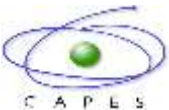
Campus France s'appuie sur le réseau des Espaces à l'étranger qui accueillent et guident les étudiants dans leur recherche, les aident dans leur choix d'une formation et les accompagnent dans les formalités pour l'obtention du visa.

Aujourd'hui, votre gouvernement vous a attribué une bourse de formation dans un établissement français et a confié à Campus France la préparation, l'organisation et la gestion de votre séjour.

Pour beaucoup d'entre vous, ce séjour en France est une expérience nouvelle. Ce document vous guidera dans les démarches pratiques et administratives à effectuer avant et dès les premiers jours de votre arrivée en France.

A très bientôt,

L'équipe Campus France



DEVENEZ MEMBRE DE LA COMMUNAUTE « FRANCE ALUMNI ! »

Campus France a lancé « France Alumni », www.francealumni.fr, un réseau social mondial dédié aux étudiants internationaux qui ont étudié en France.

- ◆ Dès maintenant, nouez le contact avec d'anciens étudiants et échangez avec vos camarades de promotion.
- ◆ Une fois de retour dans votre pays : valoriser votre formation, votre expérience, rester en contact avec la France et développer vos réseaux professionnel et personnel.

Créez votre compte ici : www.francealumni.fr, rubrique « créer un compte »

SOMMAIRE

1. Votre attestation de placement
2. Votre préparation au départ
3. Votre couverture médicale
4. Votre cursus académique
 - 4.1. Un programme obligatoire
 - 4.2. La validation de votre année et les crédits ECTS
 - 4.3. Votre stage



1) VOTRE ATTESTATION DE PLACEMENT



Votre attestation de placement est un document officiel, téléchargeable à partir de votre page personnelle dans l'onglet 'Votre attestation' sur csf.guadacao.campusfrance.org.

Pour votre demande de visa, il faut consulter la messagerie de votre dossier Campus France Brésil : www.brasil.campusfrance.org qui vous donnera tous les informations pratiques.

N'hésitez pas à contacter l'Espace Campus France (basé à Sao Paulo) : csf-graduacao@campusfrance.org

2) VOTRE PRÉPARATION AU DÉPART

Sur votre attestation de placement figurent de nombreuses informations indispensables à la préparation de votre départ vers la France, dont :

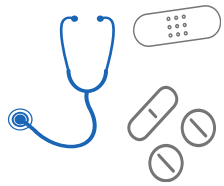
- ◆ Vos dates d'arrivée en France, **1^{er} juillet ou 1^{er} septembre** selon votre niveau de connaissance en langue française. Vous devez respecter ces dates qui ont été aussi indiquées à la CAPES pour la mise en route de votre dossier de bourse,
- ◆ Vos contacts au sein des Etablissements qui organiseront votre mise à niveau linguistique pendant juillet et août, puis votre cursus académique dès début septembre.

Nous vous invitons **DÈS MAINTENANT** à [prendre contact avec ces interlocuteurs](#) pour préciser ;

- ◆ Votre arrivée en France de manière générale,
- ◆ Votre accueil au sein de la ville de vos futures études,
- ◆ La réservation de votre logement. Dès le mois de juillet, il est possible de vivre en famille d'accueil en demi-pension ou en logement individuel, avec des tarifs différents (*le 1^{er} étant légèrement supérieur au 2nd*). Cependant, nous vous recommandons le logement en famille d'accueil, pour les premières semaines, parce qu'il n'est pas toujours simple de quitter sa famille, ses parents, sa culture, son pays pour la première fois, et se retrouver dans un nouveau pays. Ainsi, la famille d'accueil sera là pour vous aider à vous adapter en douceur à cette nouvelle culture française, à ce nouvel environnement. Ne l'oubliez pas !
- ◆ Et surtout à poser toutes les questions relatives à la formation proposée par votre futur Etablissement (contenu des cours, calendrier, volume horaire par semaine, etc.) **Nous vous rappelons que les Etablissements sont maîtres de leur recrutement selon leurs propres critères de sélection.**



3) VOTRE COUVERTURE MÉDICALE



Au départ du Brésil !

Pour la période du 1^{er} juillet (ou du 1^{er} septembre) au 1^{er} octobre, vous devez souscrire une assurance privée au Brésil, ainsi vous serez couvert dès la première minute de votre départ du Brésil.

A votre arrivée au sein de votre futur Etablissement !

A partir du 1^{er} octobre, vous serez inscrit au sein de votre Etablissement.

- 1) Comme tout étudiant français, **si vous avez moins de 28 ans**, vous serez affilié à la sécurité sociale étudiante. Nous vous recommandons aussi de souscrire une assurance complémentaire 'Mutuelle' pour bénéficier de meilleurs remboursements pour toute dépense liée à votre santé.
- 2) Comme pour tout étudiant français, **si vous avez plus de 28 ans**, vous ne pourrez pas être affilié à la sécurité sociale étudiante et devrez alors souscrire une assurance privée.

Dans ces 2 cas, votre futur Etablissement vous aidera dans cette démarche et vous indiquera des organismes spécialisés dans les assurances complémentaires.

Pour information, les tarifs pour l'année '2015/2016' seront :

- ◆ de l'ordre de 213 € pour la sécurité sociale étudiante (si moins de 28 ans) par an,
- ◆ de l'ordre de 300 € pour l'assurance complémentaire étudiante (si moins de 28 ans) par an,
- ◆ de l'ordre de 500 € pour l'assurance complémentaire étudiante (si plus de 28 ans) par an.

Dès le 1^{er} octobre, sachez que **vous devrez régler vous-même** ;

- 1) **vos frais d'inscription** de l'ordre de 180 € à 610 € environ par an en fonction du niveau d'études réalisé et de votre futur Etablissement (Université, Grande Ecole...),
- 2) et **vos frais de couverture médicale** (sécurité sociale et/ou assureur privé).

N'oubliez pas ensuite de conserver et d'envoyer vos justificatifs à la CAPES !



Nous vous rappelons que vous devrez assumer des dépenses supplémentaires lors de votre installation en France :

- ◆ Les assurances : responsabilité civile, rapatriement, multirisques et habitation, etc.
- ◆ Le logement : le dépôt de garantie, la garantie locative ou CLE (*caution locative étudiante*).



4) VOTRE CURSUS ACADÉMIQUE

4.1) Un programme obligatoire



Vous avez été recruté par un Etablissement pour suivre une année d'études (septembre 2015 à fin juin 2016) en France dans une formation correspondant à votre parcours universitaire au Brésil. Vous suivrez le même programme que les étudiants français, et bénéficierez ainsi des mêmes cours dans les mêmes conditions. **Ce n'est pas un programme à la carte, et vous ne pourrez pas choisir vos cours !**

Cependant, et à titre exceptionnel, il pourrait vous être proposé un aménagement de votre parcours d'études, si une incompatibilité demeure (cf. § 4.2).

Les cours en France sont enseignés sur 5 jours par semaine du matin jusqu'au soir. Ces cours sont obligatoires, et dans certains Etablissements, des fichiers de présence sont mis en place. Tout absentéisme répété sera signalé par l'Etablissement à Campus France qui se chargera aussi vite de l'indiquer à la CAPES. La CAPES se réservera le droit de prendre la décision qui lui revient quant à la poursuite de votre séjour d'études en France.

A chaque fin de semestre, des partiels (examens) sont organisés : vous serez dans les mêmes conditions que les étudiants français.

4.2) La validation de votre année et les crédits ECTS

Une année d'études en France permet d'obtenir 60 crédits ECTS (*European Credits Transfer System*), soit 30 ECTS/Semestre.

A ce jour, les Etablissements français sont désireux d'établir des contrats d'études (*Learning agreement*) avec votre Université d'origine afin que ces documents soient signés par les 2 parties, et permettent ainsi de valider le programme que vous suivrez en France. A votre retour au Brésil, il appartiendra à votre Université de reconnaître votre séjour d'études en France : c'est de sa responsabilité !

Au mois de septembre, quand vous serez au sein des Etablissements, une réunion sera organisée avec la Direction des Etudes pour vérifier vos acquis, et présenter les cours que vous suivrez. Si, par hasard, vous souhaitez changer une ou deux matières (sur justification et après concertation avec Campus France), il pourrait vous être proposé un aménagement de votre parcours d'études à titre exceptionnel. Sachez aussi que certains cours pourront porter le même nom en France et au Brésil mais que leur contenu sera différent, ou peut-être identique mais enseigné d'une manière différente.

En fonction de votre apprentissage et votre évolution académique, des séances de tutorat et de soutien seront mises en place par l'Etablissement. **C'est une obligation de l'Etablissement de vous le proposer. C'est une obligation pour tout boursier brésilien d'y assister.**



4.3) Votre stage

En ce qui concerne la réalisation d'un stage en milieu industriel ou universitaire, cela dépend du type de cursus que vous suivrez (Licence L2, L3 ou Master M1). Ces stages peuvent parfois être obligatoires (inclus dans le cursus académique avec attribution de crédits ECTS), et de durée variable. Les Etablissements vous donneront toutes les consignes pour vous aider dans votre recherche et vous guider, **mais ce sera à vous de le chercher !** C'est parfaitement comparable à une première recherche d'emploi.

Surtout n'attendez pas le dernier moment pour le rechercher, interrogez l'Etablissement à ce sujet et tenez-le informé de votre recherche !

Néanmoins, au même titre que les étudiants français, la recherche d'un stage n'est pas toujours simple. Ne vous découragez pas ! Et l'obtention d'un stage, cependant, n'est pas garantie.

QUELQUES CONTACTS UTILES

112 : pour toute urgence nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police.

Il est disponible gratuitement partout dans l'union européenne.

15 : Le SAMU (le Service d'Aide Médicale urgente)

17 : Police-secours

18 : les Sapeurs-Pompiers

Avant votre départ du Brésil, l'Espace Campus France est votre contact principal : csf-graduacao@campusfrance.org

A votre arrivée en France, les Etablissements et leurs équipes administratives et pédagogiques seront vos principaux contacts.

Nous vous invitons aussi à suivre les enseignements délivrés sur le MOOC suivant : <http://mooc-francophone.com/cours/mooc-reussir-etudes-francais/>

N'oubliez pas que **l'équipe CSF de Campus France (basée à Paris)** est aussi votre interlocutrice pendant votre séjour d'études en France.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information ou pour tout témoignage sur votre expérience en France : infocsf@campusfrance.org

Nous viendrons à votre rencontre dans les différents Etablissements pendant l'année universitaire 2015/2016.

**D'ici, cette rencontre, nous vous souhaitons
une très bonne année en France.**

**Et encore toutes nos félicitations pour l'attribution de cette prestigieuse
bourse « CSF » !!!**